



Informations de base	
<b>1994/2109(COS)</b> COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politique sociale européenne. Livre Blanc  <b>Subject</b> 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM	Droits de la femme	VAN LANCKER Anne (PSE)	16/09/1994
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires sociales		1813	1994-12-06

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/07/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0333 	Résumé
14/09/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/12/1994	Débat au Conseil		
20/12/1994	Vote en commission		Résumé
20/12/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0122/1994	
18/01/1995	Débat en plénière		
19/01/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/02/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/2109(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/05880

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A4-0122/1994</a> JO C 043 20.02.1995, p. 0004	20/12/1994	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		 COM(1994)0333	27/07/1994	<a href="#">Résumé</a>
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0243/1994 JO C 210 14.08.1995, p. 0067	16/11/1994	<a href="#">Résumé</a>
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1307/1994 JO C 397 31.12.1994, p. 0033	23/11/1994	<a href="#">Résumé</a>

## Politique sociale européenne. Livre Blanc

1994/2109(COS) - 27/07/1994 - Document de base non législatif

Ce Livre Blanc sur la Politique sociale Européenne ("une voie à suivre pour l'Union") fait suite au Livre Vert sur la politique sociale qui visait à demander l'avis de toutes les parties concernées en Europe sur ce que devrait être dans les prochaines années la politique sociale européenne. Ce Livre Blanc aborde plusieurs thématiques : - Volume I : principales lignes d'action au niveau de l'Union pour les années à venir; - volume II : synthèse des réponses des Etats membre au Livre Vert. Le Livre Blanc (dans son volume I) fixe un cadre pour l'action de l'Union en matière sociale qui tient compte des réalisations du passé, notamment en ce qui concerne le droit du travail, la santé et la sécurité des travailleurs, la libre circulation et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Il vise aussi à créer une nouvelle dynamique en présentant de nouvelles propositions dans ces domaines ainsi que dans d'autres, tels que la protection sociale, l'égalité des chances pour tous et la santé publique. Il s'efforce aussi de stimuler un nouveau partenariat entre les Etats membres, les partenaires sociaux, les organismes bénévoles et publics, les citoyens européens et les organismes internationaux, dans ce processus en mutation. Les principes et objectifs qui doivent inspirer l'action de l'Union sont les suivants : - intégration économique et sociale : l'emploi est la première priorité; - compétitivité et progrès social doivent aller de pair; - la convergence de la politique sociale doit respecter la diversité des réalités sociales des Etats membres; - des normes minimales communes doivent être développées pour préserver la cohésion de l'Union, en tenant compte des systèmes et de besoins nationaux différents, et des forces économiques relatives des différents Etats membres. Pour rencontrer ces objectifs, la Commission propose une législation et des accords collectifs de dimension communautaire, un soutien financier et des mesures d'encouragement, une mobilisation de la coopération au niveau des Etats membres, une information et une analyse sur les futures tendances en la matière.

## Politique sociale européenne. Livre Blanc

1994/2109(COS) - 23/11/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Livre blanc sur la politique sociale européenne à l'examen fait suite à la présentation du Livre vert sur le même thème, publié en novembre 1993, et aux débats qu'il a suscités. Le Comité économique et social à quant à lui, émis un avis étoffé répondant à toutes les questions soulevées par le Livre vert et un grand nombre de ses membres ont participé aux débats qui ont eu lieu au niveau communautaire et dans les Etats membres. Le Comité souscrit à l'élaboration d'un programme d'action en matière de politique sociale au niveau de l'Union comme des Etats membres qui permette d'assurer, à cette politique la stabilité et la prévisibilité nécessaires. Le programme d'action devra prendre en considération : Le bilan des mesures déjà

approuvées et qui étaient prévues dans le programme d'action de 1989, leur transposition par les Etats membres dans le droit national et les actions menées à bien pour les appliquer dans la pratique. La réévaluation et, le cas échéant, l'ajustement de mesures déjà présentées mais non encore approuvées, en vue de leur rapide approbation au niveau communautaire. "L'élargissement du socle minimal de normes d'emploi contraignantes et applicables pour en faire l'instrument idéal de l'évolution progressive vers la convergence économique et sociale de l'Union, selon la puissance économique et les capacités de chaque Etat membre" pourrait conduire à proposer par exemple l'inclusion de propositions législatives relevant du droit communautaire dans une série de domaines tels que la protection de la vie privée des travailleurs en ce qui concerne la collecte, le traitement et la divulgation de données personnelles, l'égalité de traitement en cas de travail à temps partiel et de contrat de travail à durée déterminée, l'interdiction de toute discrimination vis-à-vis des travailleurs qui font respecter leur droit ou se refusent à exécuter des tâches illicites, le droit à une rémunération pendant les jours fériés et en cas de maladie et le droit du travailleur à être entendu dans les questions internes à l'entreprise qui le concernent directement. La poursuite des efforts d'adaptation et de mise à jour de la législation dans des domaines tels que la protection de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la libre circulation des travailleurs, la reconnaissance des qualifications, la convergence des régimes de sécurité sociale, y compris le transfert des retraites, ainsi que la promotion de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, car le rôle de celles-ci dans le processus décisionnel est fondamental pour faire progresser la société. L'élargissement de la sphère traditionnelle de la politique sociale européenne, de manière à combattre efficacement les phénomènes de marginalisation et d'exclusion sociale qui tendent à s'accroître. L'inscription des droits de citoyenneté dans le Traité devrait s'accompagner d'une disposition interdisant toute discrimination sur la base du sexe, de la race, des opinions et des croyances.

## Politique sociale européenne. Livre Blanc

1994/2109(COS) - 16/11/1994 - Comité des régions: avis

Le Comité des Régions a rendu son avis sur le Livre Blanc sur la Politique sociale de l'Union. Dans son avis, le Comité souligne en particulier : - la nécessité pour le Comité lui-même d'être pleinement consulté sur le programme de travail de la Commission portant sur ce Livre Blanc, en 1995; - la nécessité de prendre en compte la place des autorités locales et régionales dans tous les domaines touchant à la politique sociale européenne et les droits des citoyens dans le contexte de la Conférence Inter-gouvernementale de 1996 (le Comité regrette notamment qu'aucune disposition dans le TUE ne prévoit la consultation du Comité pour la révision des traités en 1996); - sa volonté d'apporter une contribution permanente à la définition de la politique sociale européenne et de s'associer à l'élan provoqué par le Livre Blanc.

## Politique sociale européenne. Livre Blanc

1994/2109(COS) - 19/01/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement Européen a adopté une résolution sur ce Livre Blanc, qui vise à définir les principes directeurs qui doivent guider la politique sociale de l'Union. Dans sa résolution, le Parlement insiste, tout d'abord, pour que la lutte contre le chômage devienne l'objectif n°1 de la Communauté. Il rappelle, à cet effet, la nécessité d'une plus grande souplesse des politiques sociales nationales et européennes afin de mieux relever les nouveaux défis du marché du travail. Il réaffirme également son attachement au modèle social européen et estime qu'un socle de dispositions législatives contraignantes applicables à l'échelon européen constitue le moyen le plus approprié de parvenir à l'Union sociale. Parallèlement, le Parlement reprend quelques grands thèmes du Livre Blanc : .instruments de l'action : le PE invite la Commission à utiliser les possibilités offertes par l'Accord sur la politique sociale (à 11) et lui recommande de mettre en oeuvre l'acquis communautaire dans ce domaine, en accordant une plus grande attention aux plaintes des citoyens et en appliquant, en tant que de besoin, les procédures d'infraction qui s'imposent en cas de non-respect de la législation communautaire par les Etats membres; .emploi : le Parlement encourage la Commission à développer le système EURES et à renforcer ses relations avec les partenaires sociaux. Il demande, également, que soit mis sur pied un programme d'accompagnement social des travailleurs qui utilisent la libre circulation (formation en langues, indemnités d'installation et de réinstallation); .formation professionnelle : le PE soutient la politique de la Commission dans ce domaine et, tout particulièrement, son intention d'impliquer les partenaires sociaux dans la définition d'une convention collective européenne sur la formation continue; .législation : il invite le Conseil à débloquer toutes les procédures législatives pendantes au 01.01.1995 et la Commission à présenter des propositions visant à garantir l'égalité des chances, le congé parental, le partage volontaire du temps de travail (par une directive-cadre), les licenciements individuels, le travail atypique, le droit de consultation dans les entreprises de moins de 50 travailleurs et des travailleurs frontaliers et demande un nouveau programme d'action sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail; .égalité des chances : il insiste pour que des textes législatifs soient rapidement présentés par la Commission et l'invite à développer des mesures qui garantissent cette égalité; .liberté syndicale et rôle des partenaires sociaux : il réitère sa foi dans le modèle social européen et souligne, à cet effet, l'importance qu'il accorde aux interventions des partenaires sociaux. Tout devrait être mis en oeuvre pour que la liberté syndicale et la négociation collective soient garanties à tous les niveaux.